

Bourses du programme « Femmes et Sciences »

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis du conseil des études et de la vie étudiante du 5 décembre 2024,

Féminisation des promotions scientifiques :

Attentive aux questions de parité, d'inclusion et de promotion des femmes dans les carrières scientifiques, l'École normale supérieure de Lyon est engagée dans une démarche visant à réduire les inégalités liées au genre et souhaite promouvoir l'accès des étudiantes au plus haut niveau d'études scientifiques.

Dans cette perspective, en vue de susciter davantage de candidatures féminines et d'accueillir davantage de femmes dans ses formations en sciences, l'École lance un programme « Femmes et Sciences ». Il consiste à mettre en place une bourse d'études spécifique pour financer toutes les étudiantes s'engageant en mathématiques et informatique, deux domaines dans lesquels les femmes sont particulièrement sous représentées.

Le fait d'attirer davantage d'étudiantes dans ces disciplines initiera un mécanisme vertueux : les étudiantes ainsi recrutées serviront de modèles pour les plus jeunes générations, susciteront de nouvelles candidatures et contribueront au renforcement de la place des femmes en sciences au sein de l'établissement.

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2024, prend la délibération suivante :

Article 1. Nom du programme

Dès la rentrée universitaire 2025-2026, l'ENS de Lyon accorde une bourse, **à laquelle sera accolé un nom propre au programme « Femmes et sciences » (à définir)**, aux étudiantes admises par la voie d'admission

sur dossier au diplôme de l'ENS de Lyon en informatique et en mathématiques. Les lauréates deviendront normaliennes-étudiantes pour une scolarité dans le cadre du diplôme.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21

Nombre de voix favorables : 20

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1

Article 2. Conditions et modalités du programme

Les étudiantes bénéficieront d'une bourse d'un montant de 1000€ par mois durant leur scolarité au diplôme de l'ENS de Lyon, soit 4 années de bourse maximum, sous réserve du respect de leur plan d'études conformément au règlement des études. Cette bourse est cumulable avec une bourse sur critères sociaux et avec une gratification de stage dans le cadre de la scolarité à l'École.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21

Nombre de voix favorables : 21

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions :

Fait à Lyon, le 12 décembre 2024

Le Président de l'ENS de Lyon


Emmanuel Trizac